




LA MESURE PASSIVE - FAQ

Comment gérez-vous la vie privée de vos panelistes ?

Stéphane Marder répond : « Ceci est très clairement la question essentielle que tout le monde se pose dès lors que l'on parle du sujet de la mesure passive. Il est bien évident qu'en tant que professionnel du secteur des études marketing le respect total de la vie privée des panélistes est au cœur de nos préoccupations et notre méthodologie répond parfaitement aux conformités de la réglementation générale de protection des données qui sera mise en place dans quelques semaines. Pour commencer, nous ne travaillons uniquement avec des panélistes qui acceptent de nous livrer leurs habitudes de surf sur internet. Au sein de leur navigation, il faut bien évidemment séparer les espaces privés (réseaux sociaux, messageries internet...) qui resteront totalement clos, des sites marchands. Au sein de ces derniers, nous avons accès à toutes les log URL de nos panélistes trackés, à l'exception de celles où il y a un petit cadenas . C'est-à-dire que nous avons accès à tout le parcours d'achat sur un site marchand, nous voyons donc tous les produits sur lesquels le client s'arrête mais nous ne voyons pas son panier final lorsque ce dernier entre le numéro de carte bancaire. Bref, la mesure passive offre toutes les garanties de confidentialités nécessaires à nos panelistes. »

Vous avez dit qu'on avait accès à toutes les devices du paneliste, mais peut-on voir ce qu'il fait sur les différentes applications téléchargées ?

Stéphane Marder répond : « Effectivement, notre outil permet de tracker ce que font les panélistes sur l'ensemble de leurs devices, et heureusement car nous savons que plus ça va plus les consommateurs sont multi-devices. Nous pouvons voir les applications sélectionnées par les panélistes, mais ne pouvons à date voir ce qui se passe au sein de l'application elle-même puisque cela ne génère pas d'url à proprement parlé ; et les designers d'apps protègent bien les accès... enfin normalement ! »

Finalement, dans quel pays peut-on utiliser la mesure passive ?

Stéphane Marder répond : « Pour le moment, nous avons une base de 2000 trackés en France, Royaume Uni et Allemagne pour lesquels nous pouvons retourner prêt de 2 ans en arrière sur leur surf internet. Nous sommes en train de mettre en place certains autres pays européens tel que l'Espagne et l'Italie mais pour le moment nous n'avons pas suffisamment de recul et d'ancienneté dans les datas pour l'offrir à nos clients. »

Alors place à l'inconscient, au non déclaré ou au non déclarable ! »

Pour plus d'information : www.futurethinking.fr - contact@futurethinking.fr -